

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 45 (1900)
Heft: 2

Artikel: L'obusier de campagne
Autor: Vallière, de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-337738>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'OBUSIER DE CAMPAGNE

Dans son numéro d'août dernier, la *Revue* a publié une étude de M. le lieutenant-colonel Repond sur l'obusier de campagne. Cette question est une de celles qui préoccupent les artilleries européennes et qui partout recevra sa solution en même temps que celle des canons à tir rapide ou peu après. Nous avons donc cru intéressant de rechercher comment sont actuellement représentés les obusiers dans les artilleries des différents pays de l'Europe.

On sait comment le besoin d'une pièce à tir courbe est né de l'impuissance du canon de campagne contre les retranchements turcs de Plewna : tous les assauts échouèrent, l'artillerie de campagne ayant été incapable de préparer l'attaque à elle seule. Todleben parle d'une batterie de campagne russe qui tira toute une journée pour ne mettre hors de combat que *un* homme.

On dut amener de l'artillerie de siège, et même alors 510 pièces de campagne et 40 pièces de siège ne parvinrent pas à réduire la place qui ne se rendit qu'après un blocus étroit.

La nécessité d'adjoindre à l'artillerie de campagne une pièce dont les effets fussent capables de battre une position fortifiée était ainsi clairement démontrée.

En Suisse, on s'occupa bientôt de la question, et dès 1884 notre artillerie de position était dotée d'un mortier de 12 cm. transportable, construit au moyen d'anciens canons de 10 cm. de campagne transformés.

Cinq ans plus tard, en 1889, la Russie — la première parmi les grandes puissances — introduisait son mortier de 15 cm. Elle sacrifiait ainsi l'unité de calibre de l'artillerie de campagne, unité qu'on avait réalisée à peu près partout et qui était considérée comme nécessaire pour la simplification et la sûreté du service. Aussi, les autres pays ne s'empressèrent-ils pas de la suivre dans cette innovation ; ils cherchèrent à atteindre le même but par une autre voie qui leur permit de

conserver cette unité de calibre si longtemps recherchée. L'obus brisant avec fusée à double effet devait leur en fournir le moyen.

En Allemagne, vers 1890, on crut avoir atteint le but : « D'après nous ¹, on obtient avec l'obus brisant, tiré par des » canons de campagne, une aussi grande efficacité contre » les buts vivants qu'avec les shrapnels de 12 cm. » On ne tarda pas cependant à être déçu : la grande ouverture du cône d'éclatement — 140° — donnait bien des atteintes derrière un parapet, mais, d'un autre côté, les 500 éclats produits par ce projectile perdaient si rapidement leur vitesse par suite de leurs formes irrégulières, qu'ils ne traversaient plus une planche à quelques pas. Il était donc facile de se garantir de ces éclats dans de simples tranchées-abris. De plus, comme l'effet en profondeur ne dépassait pas une quinzaine de mètres, le réglage exigeait une précision que le tir fusant, avec sa dispersion moyenne d'une cinquantaine de mètres, ne permettait pas d'obtenir.

Et puisqu'il était difficile d'atteindre un but derrière un parapet avec l'obus brisant à faible charge, tiré fusant, il était naturel de chercher à détruire le parapet lui-même, d'où « l'obus-torpille ». C'est ainsi qu'en France, on porta la charge de l'obus à 1,700 kg. de mélinite. Mais, outre que de ce fait on renonce à la sécurité de la batterie, puisqu'un éclatement dans l'âme provoquerait celui de la bouche à feu, les probabilités d'atteintes restent assez faibles. D'après la table de tir de notre canon de campagne de 8,4 cm., elles sont de 14 % à 2500 m. pour un parapet de 0^m60 de relief.

La dépense de munitions reste donc considérable de même que le temps employé à la destruction de l'objectif.

Toujours pour respecter l'unité de calibre, quelques voix demandèrent l'adoption d'une charge réduite, permettant à l'artillerie de campagne de tirer ses projectiles ordinaires sous de plus forts angles.

Là encore se présentaient de nombreuses objections : irrégularités dues à un abaissement de la densité de chargement, diminution de la force vive des balles du shrapnel, difficultés de construction d'un affût se prêtant également bien au tir courbe sous des angles jusqu'à 40° et au tir de plein fouet.

¹ V. Lœbell. *Jahresberichte*, 1890.

Cette solution fut également rejetée et on en revint bientôt à l'étude de l'obusier de campagne.

Nous avons réuni dans le tableau suivant, les principales données relatives aux obusiers actuellement en service.

Obusiers en service dans les principaux Etats d'Europe.

	Angleterre 1897	France 1890-91	Russie 1889	Krupp 1891	Krupp 1897-98	Autriche	Espagne	Suisse	Allemagne
Calibre : mm.	127	120	152,4	120	120	149	150	120	10,5
Longueur de la bouche à feu en calibres	L. 10	L. 14	L. 9	L. 11,6	bèche de crosse mobile oscillante.	L. 13,3	Plate-forme mise sur roues pr le transport.	L. 12	L. 12
Affût	berceau frein hydrauliq. ressorts de remise en batterie freins à patins.	berceau frein hydro-pneumatique bèche de crosse.	déformation tampons caoutch. béquilles d'essieux	rigide.		rigide.		rigide, plate-forme pr soulager l'essieu.	rigide, bèche de crosse.
Elévation maxima	45°	44°	47°	45°	40°	45°	—	40°	
Dépression maxima	5°	12°	—	6°	5°	2°	—	5°	
Poids de la bouche à feu	480	690	460	450	450	1060	442	534	
Poids de la pièce en batterie	1165	1475	1140	1115	1005	2410	1204	1377	
Poids de la voiture-pièce : sans servants	2285	2365	2100	2100	1870	2810	2527	2111	1850
avec servants	2465	2575	2340	2340	2116				2130
Poids traîné par un cheval	410	430	390	390	352	468	421	352	355
Poids du shrapnel	22,7	20,35	31,0	20,0	16,4	36,9	38,0	18	
Poids de l'obus ordinaire	22,7	18,625	—	20,0	—	31,9	—	18	16
Poids de l'obus brisant	—	20,350	28,4	20,0	16,4	33,0	38,0	18	
Charges maxima	323	550	1740	500	430	740	1700	300	
V° maxima	248	290	232	290	300	291	210	225	
Force vive tm.	71,1	87,2	76,5	85,7	75,2	142,4	85,2	46,4	
Force vive par kg. de bouche à feu	148,0	126,4	166,0	190,5	167,1	135,1	192,7	86,9	
Force vive par kg. de la pièce en batterie	61,07	59,1	67,1	76,9	74,8	59,1	70,0	33,8	

Allemagne.

Bien que le règlement de l'artillerie de campagne ait paru en octobre dernier, on n'a pas encore publié de données pré-

cises sur l'obusier, dont on ne connaît que ce qui peut se déduire de l'étude du règlement et ce qu'un certain nombre de journaux ont publié, renseignements très incomplets ou souvent invraisemblables. Aussi les chiffres concernant cette pièce donnés au tableau ne sont-ils qu'approximatifs.

La bouche à feu est du calibre de 10,5 cm. Elle a une longueur de douze calibres, c'est-à-dire de 1 m. 26. L'affût, semblable à celui des nouveaux canons, est muni d'une bêche de crosse pouvant être rabattue. Il est pourvu de sièges d'essieu. La fermeture s'ouvre et se ferme par un seul mouvement à l'aide d'un levier ; les charges se placent dans une cartouche métallique. Il y a sept charges différentes permettant de faire varier les angles de chute à toutes les portées : la seconde charge, par exemple — deux gargousses — donne une portée de 2400 m. pour 26 degrés d'élévation, la sixième — six gargousses — de 4200 m. pour 27 degrés.

La charge maximum donne une trajectoire suffisamment tendue pour permettre, à défaut de buts spéciaux, d'employer les obusiers à côté des canons pour la lutte d'artillerie. Le projectile principal est l'obus brisant avec fusée à double effet. Son poids est d'environ 16 kg¹.

Le poids de la pièce attelée « se rapproche beaucoup de celui de la pièce de campagne ». La batterie d'obusiers a la même composition que celle de canons, c'est-à-dire 6 pièces, 6 caissons, 2 chariots de batterie, 1 char à vivres et 1 char à fourrages. Un groupe de trois batteries (exceptionnellement de deux batteries) est attaché à chaque corps d'armée.

Angleterre.

L'Angleterre possède 102 batteries montées, dont un certain nombre — il y en avait trois au milieu de l'année dernière — ont reçu le nouvel obusier de 127 mm.

La batterie d'obusiers est à 6 pièces, 9 caissons, 7 voitures diverses ; elle compte 5 officiers, 194 sous-officiers et soldats, 28 chevaux de selle et 129 de trait. La batterie transporte 88,5 coups par pièce, dont les $\frac{2}{3}$ sont des obus, $\frac{1}{3}$ des shrapnels.

Depuis peu de temps, ces batteries sont pourvues d'obus

¹ La *Chronique allemande* de la présente livraison indique la dotation en munitions dans le corps d'armée des batteries de campagne de canons et d'obusiers. (Réd.).

chargés à lyddite, un dérivé de l'acide picrique, comme la mélinite, l'écrasite ou l'éversite.

Autriche-Hongrie.

L'Autriche, après avoir essayé un obusier de 12 cm. en bronze acier, paraît avoir renoncé à l'étude d'un matériel spécial, dans l'idée d'employer l'« obusier de batterie » (tableau) pour les cas où la guerre de campagne exigera le tir courbe. Cet obusier fait partie des parcs légers de siège ; il est donc servi par l'artillerie à pied. Les cinq groupes mobiles d'artillerie de siège sont servis chacun par une compagnie de forteresse qui reçoivent, dès le temps de paix, un détachement du train leur permettant d'exercer les manœuvres avec pièces attelées. La compagnie est forte de 6 officiers et 240 sous-officiers et soldats. Chaque groupe mobile comprend¹ 3 batteries de 4 obusiers de 15 cm. attelés de 6 chevaux et dispose de 32 voitures diverses dont 23 caissons à munitions. Il lui est en outre attaché un parc de munitions de siège comprenant 58 caissons.

Belgique.

Pas d'obusiers de campagne. — Peut-être se servirait-on des mortiers de 15 et de 9 cm. du parc de siège.

Bulgarie.

Les 5 batteries d'obusiers de campagne de 12 cm. — fort probablement du modèle Krupp 1891 du tableau — sont rattachées aux 3 bataillons d'artillerie de forteresse à 5 compagnies chacun, que possède cet Etat.

Espagne.

Un obusier de 12 cm. est à l'étude. En attendant, on emploie le mortier de 15 cm. des parcs de siège, sur affût à plateforme dont on enlève les roues pour le tir (tableau). Il existe en outre un mortier de 9 cm.

¹Suivant la *Revue d'artillerie*, tome 41, page 577, le groupe mobile serait composé d'une batterie de 4 canons de 12 cm. et de 2 batteries d'obusiers de 15 cm.

France.

La France a adopté en 1894 un obusier de campagne à tir rapide — le 120 court — (tableau).

L'affût est fixé au sol par une bêche de crosse rigide ; le recul de la bouche à feu s'effectue dans un manchon réuni par les tourillons à l'affût ; il est limité par un frein hydropneumatique, qui la ramène ensuite à la position de tir. Ce frein est celui dont on a tant parlé dans ces deux dernières années à propos de l'« Affaire » et dont plusieurs journaux quotidiens ont donné une description. La bouche à feu est pourvue d'un appareil de pointage en hauteur et d'un appareil de pointage en direction. Le *Règlement sur le service du 120 mm. court* donne une description très complète et accompagnée de nombreux dessins de ce matériel, qui est d'autant plus intéressante que tant qu'on en peut juger jusqu'ici, les appareils servant à limiter le recul du nouveau canon de campagne sont, dans les grands traits, analogues à ceux du 120.

La batterie est à 6 pièces et 9 caissons. Elle transporte dans ses coffres 88 coups par pièces, soit 288 shrapnels et 240 obus brisants ; ces derniers ont une charge d'éclatement de 6 kg. de mélinite.

Un groupe de deux batteries est attaché à chaque corps d'armée.

Italie.

Pas de mortiers ou d'obusiers de campagne, ni de pièces pouvant en tenir lieu dans les parcs de sièges mobiles, à part le *mortier de montagne* de 87 mm. transportable à dos de mulet. Ce mortier tire les projectiles de l'artillerie de campagne, entre autres un obus brisant avec charge de 1,800 kg. d'éversite.

Russie.

Le mortier de 15 cm. (tableau) a été introduit en 1889. Il arme 26 batteries, formées en 7 régiments à 4 batteries, sauf le 6^{me} et le 7^{me} qui n'en ont que 2. La batterie est à 6 pièces, 18 caissons, 6 chars à 1 cheval pour le transport des munitions de l'échelon à la batterie et 11 voitures diverses à 1, 2 ou 4 chevaux.

La batterie transporte 92 coups par pièce. *L'obus brisant* de 28,4 kg. a une charge de 5,700 kg. de mélinite.

Suède et Danemark.

La question est à l'étude.

Turquie.

La Turquie possède 12 batteries d'obusiers Krupp, modèle 1891, dont quelques-unes ont joué un rôle à Domokos.

Pas d'obus brisants.

En examinant le tableau, on voit que partout, la préoccupation d'obtenir le maximum d'effet du coup isolé a fait sacrifier la mobilité à la puissance.

Malgré cela, la Russie, la France et l'Angleterre ont formé leurs batteries d'obusiers ou de mortiers en batteries de campagne. Pourtant, ces pièces sont loin d'être légères : leur poids moyen est supérieur à celui de nos 10 cm. ord. 1869 qui pesaient 2345 kg. avec les servants, ou au canon allemand c/73 2285 kg., jugés trop lourds.

Cette même préoccupation de puissance a régné un peu partout et l'année dernière encore, il ne manquait pas de voix en Allemagne pour trouver qu'on devait simplement employer comme obusier de campagne celui de 15 cm. de l'artillerie à pied.

L'Autriche et l'Espagne ont suivi cette idée, en employant simplement une pièce de leurs parcs de siège. C'est aussi le cas chez nous tant que nous ne possédons que le mortier de 12 cm. de position, dont le rendement, comme le montre le tableau, est bien insuffisant.

L'Allemagne ayant renoncé à cette idée, et créé un obusier de campagne d'un poids correspondant à peu près à celui du canon de campagne, il est fort probable que l'exemple de cet Etat entraînera des transformations dans les matériels existants ou guidera pour ceux à créer.

Le choix du calibre dépend de l'effet à obtenir : destiné à battre des buts de campagne, il suffit que l'obusier soit capable de détruire ces objectifs. Il n'est pas nécessaire d'employer du 15 cm. pour traverser les revêtements de 0,50 m. à 1 m. de la fortification de campagne ou pour atteindre d'une façon efficace les troupes qu'ils protègent. On peut, il est vrai, objecter à cette affirmation que la puissance et l'étendue de l'effet du

projectile isolé a, dans bien des cas, une importance considérable, ainsi lorsque la position ennemie est bien dissimulée, malaisée à reconnaître et que le tir est difficile à observer.

Le calibre joue encore un grand rôle dans la question du ravitaillement, du transport des munitions et de la longueur des colonnes, ainsi que dans celle de la rapidité du tir.

La batterie russe de 15 cm., par exemple, qui exige une longueur de colonne de 350 m, et qui emmène 92 coups par pièce, serait en mesure d'en transporter environ 170 de 10,5 avec le même nombre de caissons, ou bien ne demanderait pour 92 coups que 9 caissons, ce qui ramènerait sa longueur de colonne à celle d'une batterie de campagne.

Quant au personnel, il paraît naturel que la batterie d'*obusiers de campagne*, n'étant plus une batterie *de position*, attelée à l'occasion pour résoudre une tâche spéciale, soit exercée comme batterie attelée. Les batteries d'obusiers de campagne seront donc, surtout chez nous, rattachées à l'artillerie de campagne.

Nous n'avons pas à revenir ici sur la question du recrutement des nouvelles batteries, traitée par M. le lieutenant-colonel Repond. Qu'on transforme en batteries d'obusiers quelques batteries d'artillerie de corps, ou qu'on les crée de toutes pièces, le fait que l'*obusier de campagne* prendra sa place naturelle dans l'*artillerie de campagne* et ne sera pas attribué à l'*artillerie de position*, n'en rend pas moins hasardée la proposition de supprimer cette dernière, même sous le prétexte d'éviter une réorganisation qui en effet s'impose.

Dans un prochain article, nous examinerons comment, à notre avis, on pourrait réorganiser.

DE VALLIÈRE,
capitaine d'artillerie.
